

## Procès verbal

Le mardi 09 janvier 2024 à 20h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Patrick COUTAREL.

Secrétaire de la séance : Ghislaine MOMBOUCHER

**Présents** : Patrick COUTAREL, Ghislaine MOMBOUCHER, Jean-Louis DUBREUIL, Anne SOUMAGNAC, Nathalie GRENIER, Guillaume REBIERE, Thomas LAMURAILLE, Christophe COILLOT, Peggy CABARET, Claude MARSAT, Paul Marie FOURESTEY, Peggy DUPUI, Marie Hélène TESTUT

**Représentés** : Jean-François ROQUES représenté par Ghislaine MOMBOUCHER

**Absents** : Emilie VACHER

### Ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 09 janvier 2024 à 20h - Salle du Conseil

#### I - DELIBERATIONS

DE\_001\_2024 : modification des tarifs des concessions

#### II - INFORMATIONS DIVERSES

#### III - QUESTIONS DIVERSES

##### I - Délibérations du conseil :

Cimetières : modification des tarifs de concession (N° DE\_001\_2024)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à des demandes récurrentes d'achat de concession au cimetière de Mouliets et Villemartin par des personnes hors commune, il convient de faire évoluer le point 1 "Nature des concessions funéraires et cinéraires - prix et durée" de la délibération DE\_2010\_01 du 30 novembre 2010 comme suit :

- Prix d'une concession funéraire (2m x 1m) habitants de la commune : 250,00 €
- Prix d'une concession funéraire (2m x 1m) habitants hors commune : 350,00 €
- Prix d'une concession cinéraire : 650,00 €

L'octroi d'une concession funéraire aux habitants hors commune se fera sous l'autorité du Maire.

Les concessions cinéraires, au vu de leur nombre peu important, ne sont pas concernées par cette ouverture aux personnes hors commune.

Les points 2 à 5 de la délibération DE\_2010\_01 restent inchangés.

Après divers échanges des membres du Conseil, la présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : adoptée

## II – Informations diverses :

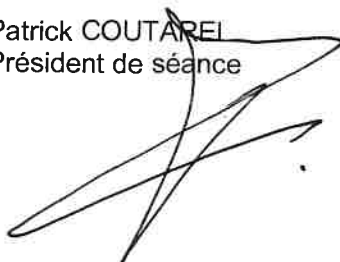
- Refus de vente du terrain de Mme BERNARD Valérie (raisons invoquées : accès au gîte de Mme BERNARD – distance – traitement des vignes)
- Création d'un nouveau logo : Rendez-vous avec Eco-Préons le 15/01/2024 à 14h
- Rapport social unique 2022 validé (statistique sur le travail sociale en Mairie)
- PSC : Protection Sociale Complémentaire (risques prévoyances à partir du 01/01/2026. Participation employeur : 15€/agent.
- Cinéma en plein air : samedi 22/06/2024 : réponse du choix du film pour le prochain Conseil Municipal.
- Retour Téléthon : 3.830,00 € de dons à l'AMF Téléthon.
- Retour repas des Aînés : bonne journée.
- Point curage des fossés : très bon travail.
- Vœux du Maire : Samedi 20 janvier 2024 à 15h – Salle Polyvalente.
- Rencontre SDIS : sécurité incendie communale et ses habitants avec le Lieutenant Pascal DELBURG.
- Rencontre avec la Compagnie de Gendarmerie de Libourne : possibilité de rattachement de notre commune avec la brigade de Castillon-la-Bataille à la place de celle de Grézillac.
- Médaille d'honneur communal à Ludovic BERNARD : aura lieu le 12 janvier 2024 à 19h30.
- Atelier PCS : plan communal le 22/02/2024 de 10h30 à 12h30. Il manque deux personnes à inscrire.
- Évènements familiaux – journées enfants malades : 4 jours d'absences maximum consécutifs ou pas.
- Invitation repas couscous par M. LAMLIJI : 17/02/2024.

## III – Questions diverses :

- 15 juin 2024 : Salon du bien être à la Salle polyvalente (Peggy CABARET)

Fin de séance 21h03

Patrick COUTAREL  
Président de séance



Ghislaine MOMBOUCHER  
Secrétaire de séance

